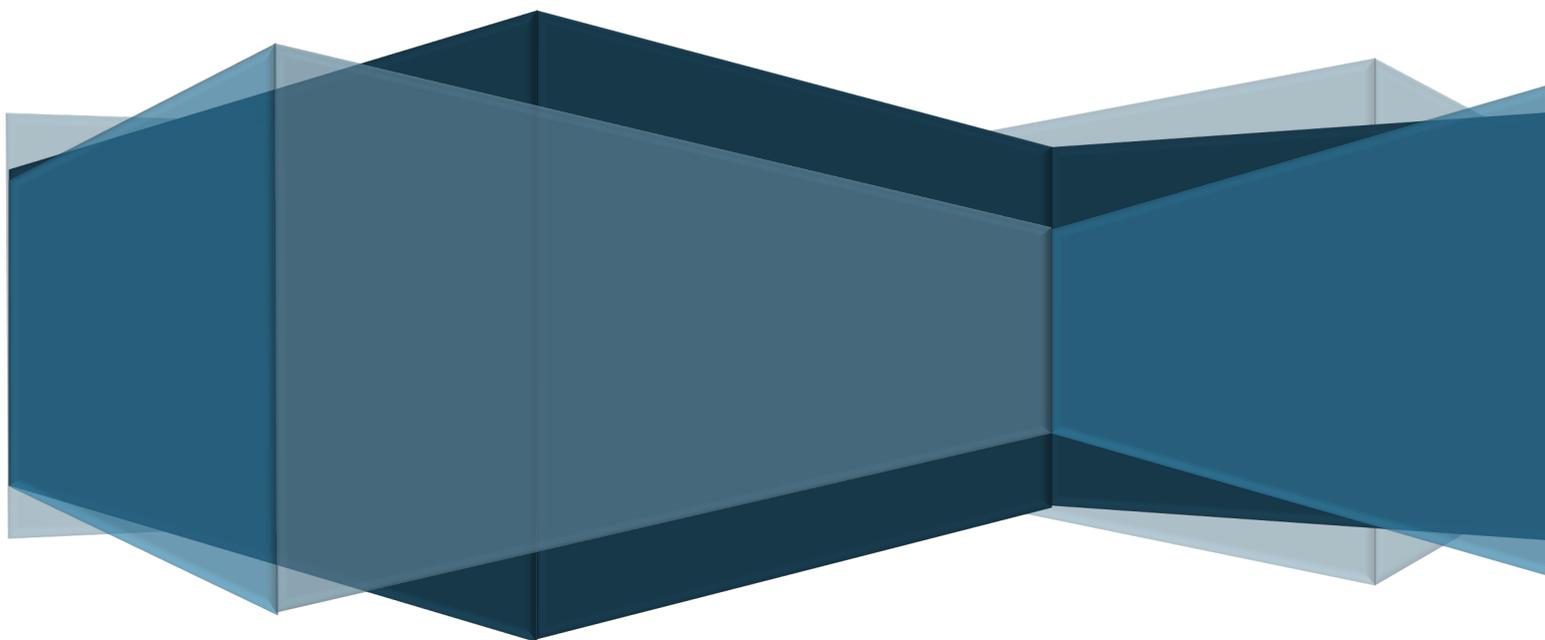




# Rapport Annuel GwenneG 2023



**Contenu**

Chiffres Clés 2023 ..... 2

    Capitaux..... 2

    Obligations..... 2

    Prêts/ Obligations..... 3

Gouvernance : GwenneG ..... 5

Processus projets Titres (actions / obligations)..... 5

## Chiffres Clés 2023

### Capitaux

Montant total investi	<b>855 715€</b>
Nombre de projets reçus et étudiés	<b>50</b>
Nombre de projets retenus	<b>2</b>
Montant total des projets reçus	<b>40 000 000 €</b>

### Obligations

Montant total investi	<b>23 761 00 €</b>
Nombre de projets reçus et étudiés	<b>150</b>
Nombre de projets retenus	<b>26</b>
Montant total des projets reçus	<b>80 000 000 €</b>



### Indicateurs de santé pour les projets immobiliers

Ces indicateurs ne concernent que les projets immobiliers. Ils ont été définis par la Commission immobilière de FPF et approuvés par les plateformes concernées. Ils permettent d'indiquer aux investisseurs et internautes - sur le projet lui-même - son état de santé.

Indicateurs de santé :	Couleur	Code couleur
Aucun défaut ni événement.		[RVB 0 128 0]
Report contractuel du remboursement suite à retard à l'échéance initiale ou retard par rapport à l'échéance déjà reportée ; et projets intégralement remboursés avec retard.		[RVB : 255 255 0]
Retard à plus de 6 mois de projets continuant à être remboursés.		[RVB : 255 102 0]
Retard à plus de 6 mois, procédure collective (société de projet et/ou promoteur) ou liquidation judiciaire.		[RVB : 255 0 0]
Perte partielle ou totale avérée (intérêts et/ou capital).		[RVB : 0 0 0]

Etat des projets
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z
AA
AB
AC
AD
AE
AF
AG
AH
AI
AJ
AK
AL
AM
AN
AO
AP
AQ
AR

## Gouvernance : GwenneG

**Karim Essemiani** : Président du groupe et du comité stratégique ;

Membre désigné par Breizhfunding : **Georges Bénicourt**, président de Breizhfunding, holding regroupant les associés historiques. Expertise innovation ;

**Henri Jullien**, ex-DGA Banque de France – expertise médiation de crédit PME ;

Invités permanents : les mandataires sociaux des filiales :

- **Etienne Jardinier -- Almodovar** et **Zoé Lefébure** pour la filiale GwenneG
- **Fabrice Rassouli**, pour la filiale GwenneG Asset Management

## Processus projets Titres (actions / obligations)

LE PROCESSUS DE DÉCISION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT EN CAPITAL S'EFFECTUE EN 5 ÉTAPES :



### Etape 1 : Sélection des sociétés

La plateforme GwenneG – [www.gwenneg.bzh](http://www.gwenneg.bzh) – est ouverte aux entreprises en développement, ainsi qu'aux entreprises en amorçage (startup). GwenneG sélectionne des entreprises ayant la possibilité d'émettre des titres de capital sur la base des critères suivants :

- Société dont le siège social et l'activité principale est au sein des régions suivantes : Bretagne, Loire-Atlantique, Normandie,
- Société recherchant entre 100.000 € et 5.000.000 €,
- Cohérence et adéquation d'activité, de stratégie et de politique de gestion,
- Potentiel de stabilité ou de croissance du chiffre d'affaires,
- Le profil et parcours des dirigeants et, le cas échéant, des actionnaires majoritaires,
- L'analyse de secteur et d'activité,
- Le potentiel de développement et la création d'emplois au sein des départements mentionnés ci-dessus.

Pendant l'étape de sélection, le porteur de projet doit transmettre à GwenneG les informations suivantes :

- CV des hommes clés de l'entreprise ;
- Extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Copie des liasses fiscales des 3 dernières années et rapport général du commissaire aux comptes (si applicable) ;
- Le Business plan ;
- Le Prévisionnel financier sur 3 ans minimum.

Suite à l'analyse du comité de sélection, GwenneG vous informe de l'éligibilité ou non de votre projet pour passer à l'étape des due diligences.

## **Etape 2 : Due Diligences**

GwenneG réalise les due diligences (audits) de votre société afin de préparer votre dossier pour un passage devant le comité d'investissement. Pour réaliser la due diligence l'équipe de GwenneG contactera les dirigeants par téléphone, conviendra d'un rendez-vous physique avec le porteur de projet et lui demandera des informations complémentaires à fournir pour l'analyse du dossier.

L'audit sera effectué sur la base des informations financières et stratégiques de la société. Des documents ou informations complémentaires pourront être demandés au porteur de projet dans le cadre de l'audit préalable.

GwenneG procède à l'analyse de l'ensemble du dossier du porteur de projet selon les critères suivants :

- Qualité juridique et financière du projet ;
- Qualité de l'équipe et de son expérience ;
- Opportunité de marché et de développement ;
- Qualité des produits / services proposés par le porteur de projet ;
- Evaluation de la concurrence et des barrières à l'entrée sur le marché ;
- Qualité de la stratégie de protection intellectuelle et / ou industrielle ;
- Impact du projet au sein de l'économie locale et création d'emplois ;
- Conformité à la réglementation applicable aux offres de financement participatif (seuil de 1 million d'euros, conformité des statuts, etc.).

Suite à la due diligence, le dossier du porteur de projet est soumis au Comité d'Investissement de GwenneG.

### **Etape 3 : Comité d'Investissement**

Chaque porteur de projet sélectionné par GwenneG présente et défend son projet devant les membres du comité d'investissement.

Au terme de l'entretien, et au regard des informations qui lui ont été communiquées, le comité d'investissement procède à l'analyse du dossier du porteur de projet selon les mêmes critères que pendant la phase de due diligence.

Le comité vérifie l'adéquation des éléments avec sa politique de sélection, ses critères de due diligence et la typologie des autres offres de financement participatif figurant sur la plateforme GwenneG.

Le comité d'investissement délibère et GwenneG notifie alors au porteur de projet sa décision de mise en ligne ou non du projet sur la plateforme [www.gwenneg.bzh](http://www.gwenneg.bzh).

Pour les projets OBLIGATAIRES :

Le comité de sélection après avoir réalisé l'analyse de l'entreprise et évalué sa capacité de remboursement attribue une note et détermine le taux d'intérêt qui sera appliqué au prêt obligataire demandé. La notation de l'entreprise est déterminée à partir des éléments suivants :

- la solidité financière passée
- la cohérence du prévisionnel financier
- l'expérience et le savoir-faire de l'équipe
- le marché de l'entreprise

Le comité de sélection notifie alors au porteur de projet ses conditions de mise en ligne ou non du projet sur la plateforme

### **Etape n°4 : Lancement de la campagne sur une période de 30-90J**

### **Etape n°5 : clôture de la campagne.**



Suivez-nous

[www.gwenneg.bzh](http://www.gwenneg.bzh)